

Présidence : M. Louis-Claude **Pittet**

Secrétaire : Mme Olivia **Sahin-Cajuste**

Scrutatrices : M. Antonio **Todde** et Mme Marie-Claire **Mamin**, Mme Marlyse **Dutoit**

Huissière : Mme Doris **Manz**

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV n° 29 – Séance du 5 février 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Rapports préavis n° 15/12.2024 – Création des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC) du District de Morges
7. Préavis n° 01/03.2025 – Autorisation de mise à disposition par droit distinct et permanent de superficie (DDP) d'une surface de 4'215 m² à détacher de la parcelle communale n° 347, sise au chemin du Glapin
8. Simples questions
9. Contre-appel

M. Louis-Claude **Pittet**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Excusé.es : M. Jean-Yves **Aebi**, Mme Anna **Bauer**, M. Christian **Boillat**, M. Jérôme **Courtais**, Mme Barbara **Dellwo**, Mme Simone **Dietschi**, Mme Céline **Farine Riggo**, Mme Maud **Favre**, Mme Sylvie **Fuchs**, M. Roland **Locher**, M. David **Mondada**, M. Yves **Morand**, Mme Sylvie **Perreten**, Mme Christie **Piquerez**, M. Sébastien **Pittet**, M. François **Siegwart**, Mme Laurie **Tornare**, M. Blaise **Van Poucque**.

Absents : -

47 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 24 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour avec la convocation dans le délai prévu par notre règlement.

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 29 de la séance du 5 février 2025

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

Le PV n° 29 est accepté à la majorité.

4) Communications du bureau

À la suite des dernières séances, le bureau a décidé de placer le public sur la galerie afin de garantir la bonne compréhension des délibérations aux conseillers du fond de la salle.

Je vous rappelle une fois de plus, de bien faire vos interventions dans les micros, à haute et intelligible voix, pour que l'enregistrement soit le plus compréhensible possible pour la secrétaire.

Un rappel aussi pour les rapports de commissions définitifs. Selon notre règlement, ils doivent être déposés 48 heures avant la séance. L'idéal serait le lundi midi, pour la séance de la municipalité de l'après-midi, ainsi que les groupes pour leur séance préparatoire du lundi soir. Pour la séance de ce soir, ce point a été très bien respecté. Merci.

Les prochaines votations du 18 mai 2025, sont annulées, à cause d'un recours sur l'initiative proposé. Vous pouvez rester à la maison et prendre un week-end tranquille.

Pour les commissions consultatives et permanentes, prière d'envoyer vos décomptes de séances pour la fin juin et la fin décembre de chaque année à notre secrétaire pour l'envoi des indemnités. Si vous n'avez pas eu de séance, le signaler aussi pour ne pas devoir rechercher des séances deux ans après. Merci d'avance.

Pour la séance du 18 juin 2025, ne pas oublier l'heure de convocation à 19h00. Le lieu vous sera communiqué durant le printemps. Après la séance une grillade sera organisée par la jeunesse, sur la place de fête du giron du Pieds du Jura.

La séance du 27 août 2025 est avancée au mercredi 20 août 2025 à cause du tour du Pays de Vaud.

Le Président a reçu un mail retranscrit dans son intégralité ci-après :

« Madame, Monsieur,

Depuis 2017, j'ai la chance de vivre dans la commune de Saint-Prex, laquelle est un endroit agréable à vivre, non seulement pour la beauté des paysages, mais également pour les infrastructures familiales en place. Mère de deux enfants en bas âge dont l'un est scolarisé à St-Prex, je déplore le fait que les propriétaires des chiens doivent laisser leurs chiens courir et faire leurs déjections aux mêmes places de jeux des enfants, faute d'en endroit adapté, ce qui entraîne des désagréments pour eux comme pour les parents avec parfois, des confrontations.

En outre, force est de constater qu'un grand nombre de propriétaires de chiens ne respectent pas les interdictions de présence de chiens sur les plages du Chauchy et de la place d'Armes pendant une période de l'année et durant toute l'année au Bain des dames, sans doute par manque d'endroit où laisser leurs chiens se promener et avec pour résultat que la propreté des rues et l'hygiène des plages s'en ressentent.

Ainsi, c'est avec beaucoup de regret que j'ai pris connaissance du refus de construction d'un parc à chiens. Au vu de ce qui précède, vous serait-il possible de réexaminer ce sujet dans l'espoir que le projet puisse aboutir un jour ?

D'avance, merci pour votre retour.

Avec mes salutations les meilleures ».

Le Président lui a répondu en lui transmettant le PV de la séance au cours de laquelle le parc à chien a été discuté.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Rapports préavis n° 15/12.2024 – Création des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) du District de Morges

Le Président appelle M. Carmelo **Todaro** pour la lecture du rapport de la commission *ad hoc*.

Le Président appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la commission des finances sur le même sujet.

Le Président ouvre la discussion.

Marc **Hauswirth** : je m'étonne du contenu de l'art. 30, qui précise que les communes membres mettent gratuitement à disposition de l'association en l'état les constructions, le matériel et les installations nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Est-ce que cela signifie que la commune de St-Prex met gratuitement à disposition l'arsenal ?

Anouk **Gäumann** : Cette question a été soulevée par la commission consultative en 2023 et la réponse était non. Il y a un loyer et le Commandant a confirmé qu'il paie bien un loyer.

Nicolas **Cottier** : j'ignore pourquoi les statuts n'ont pas été modifiés sur ce point, ce qui est de la responsabilité de l'association, et non de la Municipalité. Bien que le règlement précise que c'est gratuit, il me semble logique qu'il s'agit d'une location et qu'un loyer soit payé.

Alain **Jouffrey** : sur la base des éléments qui viennent d'être évoqués, est-ce qu'on doit accepter ces nouveaux statuts ?

Anthony **Hennard** : le terme gratuit concerne les infrastructures de protection civile au sens propre du terme, telles que les abris atomiques. Tandis que les bureaux utilisés par la PCI sont des locaux qu'ils louent.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont il donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accepter la création des statuts de l'ORPC du District de Morges (version du 19 septembre 2024).

Avis favorables: 46

Avis contraire: 0

Abstentions: 1

Le préavis n° 15/12.2024 est accepté à la majorité.

7) Préavis n° 01/03.2025 – Autorisation de mise à disposition par droit distinct et permanent de superficie (DDP) d'une surface de 4'215 m2 à détacher de la parcelle communale n° 347, sise chemin du Glapin

Le préavis est remis directement à la Commission des finances.

8) Simples questions

Marc-Antoine **Siegwart** : Comment avancent les travaux de rénovation des bâtiments adjacents la Place de l'Horloge ? Pour mémoire, le préavis prévoyait l'échéance de fin 2023 pour le début des locations. Est-ce que la Municipalité a plus d'informations sur les options de locaux commerciaux, soit les futurs locataires commerciaux et quelle serait leur activité commerciale ?

Jan **Von Overbeck** : Les travaux avancent comme prévu. Les délais sont dus à des procédures qui ont pris du temps. Les coûts sont toujours dans la cible avec un bon nombre de factures rentrées pour le gros œuvre, ce qui diminue les risques de dépassement du budget. Nous avons des locataires prévus. Pour le local commercial, on n'a pas encore cherché parce qu'il y a plusieurs autres options qui sont en discussion. Comme vous le savez, l'Auberge de l'Union est également à repourvoir et il y a une ou deux demandes qui prendraient éventuellement les deux. Pour l'instant, la Municipalité n'a pas pris de décision. Il y a des postulations pour l'Auberge de l'Union, et la Municipalité est très exigeante en termes des plans commerciaux et financiers. La Municipalité souhaite avoir quelqu'un qui est financièrement crédible, mais il est très difficile d'avoir des plans financiers qui tiennent la route. Pour le bar, la Municipalité a pu voir les trois différentes manières d'aménager l'intérieur et l'aménagement sera discuté avec la Commission consultative. La Municipalité espère pouvoir ouvrir la terrasse en juillet.

Alain **Jouffrey** : Au sujet de la planification de la RC1, je crois que la commune de Tolochenaz votait le 3 mars 2025 sur le sujet, est-ce que vous savez s'ils ont voté pour ou contre ?

Stéphane **Porzi** : on n'a pas d'informations par rapport à ça.

Jacques **Rochat** : concernant les séances de juin et de décembre, soit celles où on nous demande de venir plus tôt, c'est toujours de longues séances au cours desquelles sont prévues des présentations très intéressantes. Serait-il possible d'agender les choses de manière à ce que la séance se termine à une heure convenable pour l'apéro ? En décembre dernier, nous avons terminé à 23h15, j'ai donc renoncé à la fondue. Je suis bien conscient qu'à la fin de l'année tout devrait être fini, mais on pourrait envisager de repousser un préavis ou une présentation. Merci.

Le Président : Je prends note. Je sais que des fois c'est un peu compliqué, normalement au mois de juin il n'y a que la gestion. Si la Municipalité ne nous inonde pas le prochain conseil avec des préavis, je pense que ça devrait jouer. A bon entendeur.

Lorella **Pfirter** : Est-ce qu'il est possible de remettre la poubelle qui se situait à l'angle entre le chemin de la Damaz et le chemin des Oiseaux ? Depuis sa suppression, on retrouve beaucoup de crottes de chien, parfois dans des sachets mais pas toujours, dans les cultures le long du chemin des Oiseaux et le long du chemin qui longe la voie de fer. Dans ces cultures, on travaille des récoltes qui sont directement destinées à la consommation. Cela nous pose un vrai problème. Il n'y a plus beaucoup de poubelle dans cette région, la plus proche est vers l'arsenal et celle d'après est presque au milieu du chemin de la Damaz. S'agissant du chemin de Mont-de-Fourches, est-ce qu'il y a un projet pour refaire cette route ? Ce chemin a beaucoup été cassé et réaménagé, et tous les jours, des camions de notre entreprise et le bus des écoles y passent. Ce sont des transports lourds et je pense qu'il faudrait envisager de refaire cette route.

Andreas **Rogenmoser** : Concernant la PRM : qui décide de la politique et des actions de prévention ? J'ai appris que lors du camp de ski de ma fille à St-Luc, il y aura la PRM qui viendra pour une soirée/journée pour parler prévention, et j'ai appris que pour les classes qui vont dans l'Oberland bernois à Lenk la même chose est prévue. Personnellement, je suis surpris que la PRM se déplace aux camps de ski, qui sont à mon sens pour faire du ski.

Anouk **Gäumann** : c'est le CODIR sur proposition de PRM qui décide des mesures de prévention. En l'occurrence, cette action est demandée par les enseignants, parce que c'est un moment moins formel qu'à l'école où la moitié des élèves écoute, qui est fort appréciée par les enseignants et les élèves. C'est un moment où ils n'ont pas l'uniforme et où ils semblent plus sympathiques. Je n'ai que des retours très positifs. C'est pour cela que le CODIR accepte ce type de prévention.

Andreas **Rogenmoser** : le papa est surpris et pas content. La prévention est importante et nécessaire, mais se déplacer dans le Valais et l'Oberland bernois, je trouve que ça peut être contre-productif. Pour les années prochaines, je suggère de faire la prévention au Cherrat.

Anouk **Gäumann** : Je prends note, et je précise que les élèves ont également de la prévention au Cherrat, à laquelle ces mesures s'ajoutent.

Marc **Hauswirth** : pour ma part, j'ai des retours plutôt positifs de cette prévention, parce que ça permet d'aborder les policiers sous un angle moins strict sans la barrière de l'uniforme, donc je serais plutôt pour garder ce type de prévention.

Alain **Jouffrey** : J'ai vérifié et Tolochenaz a accepté le préavis sur la requalification de la RC1.

La parole n'est pas demandée.

La Président clôt la discussion.

9) Contre-appel.

La séance est levée à 20h55.

Merci à tous et toutes pour les travaux de ce soir et bon retour chez vous.

Le Président
Louis-Claude Pittet

La Secrétaire
Olivia Sahin-Cajuste

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 5 mars 2025**

Communication n° 04/03.2025

Objet: locaux de l'Entraide familiale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour des raisons de sécurité, le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin sera totalement inaccessible durant les travaux de rénovation qui auront lieu cet été.

Nous vous informons qu'une solution a été trouvée pour l'Entraide familiale. Afin de pouvoir poursuivre ses activités, celle-ci déménagera provisoirement dans l'ancienne administration communale, au chemin de Penguey 1B.

Par contre, un déplacement des ouvrages de la bibliothèque communale n'est pas envisageable. Celle-ci devra donc être fermée entre juin et septembre. Pour limiter les désagréments, les lecteurs pourront exceptionnellement emprunter un plus grand nombre d'ouvrages.

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 mars 2025/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Hennard, Vice-Syndic, au 079 458 79 41 ou M. von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 5 mars 2025**

Communication n° 05/03.2025

Objet: avant-projet de loi sur les Communes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'actuelle loi sur les Communes est entrée en vigueur en 1956. En 70 ans, les Communes ont évolué dans leur fonctionnement et leurs tâches se sont considérablement développées. Bon nombre d'entre elles se sont regroupées au sein de structures intercommunales, ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes en matière de gouvernance et de légitimité démocratique.

Le Département des institutions, du territoire et du sport a mis en consultation un avant-projet de loi sur les Communes, proposant à ces dernières un cadre moderne leur permettant de faire face aux défis qui les attendent dans les années à venir. L'avant-projet vise à rendre les Communes plus fortes, afin de pouvoir bénéficier au mieux de leur autonomie.

L'objectif est de viser une entrée en vigueur de la nouvelle loi pour la prochaine législature communale, le 1^{er} juillet 2026.

Ainsi, nous vous recommandons de prendre connaissance de cet avant-projet et de communiquer vos remarques à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes d'ici au 31 mars prochain. Tous les documents sont sur le site de l'Etat de Vaud, dans la rubrique Consultations.

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 mars 2025/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Porzi, Syndic, au 079 740 40 75

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 5 mars 2025**

Communication n° 06/03.2025

Objet: Entraide familiale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Un stand de vente de confitures a ouvert le 27 février 2025 dans le hall du centre Coop de Saint-Prex. Une vidéo des ateliers a été projetée et a permis une belle visibilité de cette action.

Presque 1300 bocaux de confitures à l'orange, pamplemousse, citron, orange-amère ont été préparés avec soin par l'Entraide familiale, dans les locaux communaux du Vieux-Moulin.

La Municipalité remercie les 64 bénévoles, répartis en 12 ateliers sur 4 jours, pour leur implication dans la préparation des confitures. Leur temps, leur énergie et leur engagement sans faille sont très précieux pour la population.

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 mars 2025/AG/nm – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, Vice-Syndic, au 079 458 79 41

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 5 mars 2025**

Communication n° 07/03.2025

Objet: consultation publique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de l'ARCAM

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) vise à assurer un développement économique régional prospère et cohérent jusqu'en 2040. Cette planification a pour objectif d'organiser la répartition des zones d'activités en fonction des besoins locaux, régionaux et stratégiques. Conformément à la législation fédérale (article 30a, al. 2 OAT), elle permet de garantir une gestion efficace des zones existantes et de fixer les conditions pour l'aménagement de nouvelles zones, tout en respectant les principes d'urbanisation durable et de préservation des ressources foncières. Cette planification est pilotée par l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) en collaboration avec 48 Communes du district de Morges.

La Municipalité souhaite vous informer que la consultation publique de la SRGZA débutera officiellement le 13 mars 2025 et se déroulera jusqu'au 11 avril 2025.

Cette consultation permettra aux Communes ainsi qu'aux citoyens de formuler leurs remarques et observations sur le projet, avant sa soumission aux 48 Communes du district de Morges pour adoption, puis au Canton de Vaud pour approbation finale.

Conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la gestion de cette phase de consultation incombe aux Municipalités. Toutefois, notre Commune a décidé de déléguer cette tâche à l'ARCAM, qui prendra en charge son organisation.

Par ailleurs, une séance d'information publique aura lieu le mardi 11 mars 2025 à 19h00 à Yens, en présence de Mesdames les Conseillères d'État Christelle Luisier Brodard et Isabelle Moret. Une communication officielle contenant tous les détails relatifs à cette soirée sera prochainement transmise.

Les documents relatifs à la SRGZA restent disponibles auprès de l'ARCAM et à la Commune. Les éventuelles observations devront être transmises directement à cette même institution ou à la Commune durant le délai de consultation.

L'ARCAM reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions pour votre attention.

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 mars 2025/CB – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Véronique Savioz, Municipale, au 076 417 56 86

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 5 mars 2025**

Communication n° 08/03.2025

Objet: revitalisation des Fontaines

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le site des Fontaines, situé entre l'autoroute et le réservoir de l'Epine, est apparu dans les années 1960 et comporte deux zones, une surface supérieure qui était une zone ouverte dédiée à l'accueil du public et une zone humide inférieure comprenant un bassin circulaire et des zones de végétations humides, voire inondées.

Du point de vue écologique, plusieurs petits plans d'eau sont présents dans la zone humide, ainsi que des écoulements à ciel ouvert. Ce site présente un fort potentiel pour la biodiversité régionale, notamment pour les amphibiens. Identifié comme une zone prioritaire d'intervention par le Canton, des mesures de revitalisation vont être menées prochainement sur cette parcelle, en collaboration avec la Maison de la Rivière.

D'autre part, la zone dédiée au public a été envahie depuis de nombreuses années par les ronces et les frênes, faute d'entretien. Ainsi, pour lui redonner vie, le personnel du SEEP a procédé début février, dans un premier temps, au débroussaillage de cette zone, puis une entreprise a été mandatée pour enlever les tags de l'abri en bois. Il est également prévu de l'agrémenter de tables que nous rachèterons après la fête du Giron.

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 mars 2025/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, Municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 5 mars 2025**

Communication n° 09/03.2025

Objet: Population au 31.12.2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous souhaitons vous communiquer le mouvement de la population intervenu lors de l'année écoulée.

La population globale (résidente et en séjour) au 31 décembre 2024 se monte à 6'029 personnes, soit une baisse de 34 personnes par rapport au 31 décembre 2023.

5'883 personnes (97.57%) sont établies (en résidence), soit 3'729 suisses et 2'154 étrangers. 146 personnes sont en séjour.

Selon les informations de Statistique Vaud, reçues le 4 mars 2025, la population résidente permanente au 31.12.2024 est de 5'868 personnes pour Saint-Prex (5'907 au 31.12.2023). Ces données correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2024. La population résidente permanente comprend la population suisse établie, la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an, les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an. C'est ce nombre qui est officiellement utilisé pour les diverses répartitions entre le Canton et les Communes.

Les diverses mutations au sein de notre population en 2024 se présentent de la façon suivante:

Arrivées:	477
Départs:	544
Naissances (compris dans arrivées):	43
Décès (compris dans départ):	34
Mariages:	38
Divorces:	20
Séparations:	54
Naturalisations:	58

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 mars 2025/AG/ima – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41